

Les compétences facultatives de Riom Limagne et Volcans

La communauté de communes exerce en lieu et place des communes les compétences suivantes :

EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

- . Création, aménagement, entretien et gestion de l'aire de covoiturage du Biopôle à Saint Beauzire ;
- . Création, aménagement, entretien et gestion d'une aire de petit passage pour l'accueil des Gens du Voyage ;
- . Transports scolaires : en partenariat avec la fédération Départementale des transports scolaires, cette compétence pourra également être exercée pour le compte de communes non membres de la communauté de communes.

EN MATIERE D'EMPLOI

- . Participation aux structures du territoire en matière de soutien à l'emploi.

EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- . Participation à la définition des zones de développement éolien.

EN MATIERE DE TOURISME ET DE PATRIMOINE

- . Création et commercialisation de prestations de services touristiques attractives, réservation d'hébergement sur place par l'intermédiaire de points d'accueil touristique ou à distance via une plate-forme électronique de réservation ;
- . Animation du réseau de professionnels et accompagnement des porteurs de projets d'équipements touristiques (formation, aide à l'obtention de subvention, participation aux études) ;
- . Gestion des actions des services existants sur le territoire et qui présentent une attractivité touristique du fait du caractère culturel (animation du patrimoine, des musées Mandet, régional d'Auvergne et du musée Lapidaire) ;
- . Participation aux programmes et opération de développement. Etude et portage de projets touristiques structurants et création, équipement, rénovation et gestion d'équipement de tourisme et de loisirs répondant à deux des trois critères :
 - Coût prévisionnel de réalisation hors taxes supérieur à 200 000 €,
 - Disposant d'une capacité d'hébergement d'au moins 50 lits,
 - Faisant l'objet d'une labellisation auprès d'un organisme reconnu au plan national.
- . Rénovation du petit patrimoine desservi par les sentiers de randonnée communautaires.

EN MATIERE D'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE

- . Création et gestion d'un réseau de lecture pour tous ;
- . Mise en réseau des bibliothèques : acquisition et mise à disposition d'un fonds de livres, animation envers la population des points lecture ;
- . Organisation et enseignement de l'éducation physique et musicale dans les écoles maternelles et primaires ;

. Gestion d'une école de musique.

EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS A TRES HAUT DEBIT

. Infrastructures de télécommunications à très haut débit.

EN MATIERE D'ENFANCE ET DE JEUNESSE

. Mise en œuvre et coordination d'un projet éducatif local (3-16 ans) pour les activités se déroulant lors des périodes scolaires et périscolaires, dans lequel sont inclus notamment le contrat éducatif local (CEL) et le contrat enfance-jeunesse.

. ALSH de Saint Laure et activités en temps périscolaire du mercredi après-midi.

EN MATIERE DE PETITE ENFANCE

. Etude, réalisation, coordination et gestion des structures d'accueil (0-3 ans) nécessaires à l'exercice des compétences suivantes :

- Etude, création, animation et gestion de relais d'assistantes maternelles
- Structures d'accueil de la petite enfance (multi-accueil d'Ennezat, micro-crèche de Saint Laure)
- Lieu d'accueil parents-enfants.

. Mise en œuvre et coordination d'un projet éducatif pour la Petite enfance (0-6 ans)

. Structures d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans (hors structures d'accueil sans hébergement) :

- Création, aménagement, entretien, animation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance
- Partenariats financiers avec des structures d'accueil privées (associations ou non)

. Etude, création et animation des relais d'Assistantes maternelles du territoire.

AUTRES COMPETENCES

. Participation à la construction du lycée du bâtiment et des réseaux à Riom

. Soutien aux associations dont le siège est situé sur le territoire dont l'objet s'inscrit dans les compétences communautaires, dont l'activité est située sur le territoire et dont les retombées (en matière d'économie, de notoriété, de dynamisme) sont notoires pour le territoire communautaire ;

. Participation à des événements ayant une forte notoriété destinée à valoriser l'attrait touristique du territoire.